

Eddy Caekelberghs veut porter plainte au pénal

Le journaliste considère que sa suspension des ondes de la RTBF a porté atteinte à sa réputation. Cette décision a contribué à la publicité d'un mail qui devait rester privé.

M

Mis à l'écart provisoirement des ondes de la RTBF par la direction du service public, Eddy Caekelberghs a décidé de réagir. Vendredi, il a demandé à son avocate de rédiger une plainte pénale, une fois toutes les modalités analysées. « Il s'agit de faire la clarté dans ce dossier et d'identifier les circonstances précises des abus », précise Carine Dautrelepont.

Pour rappel, nos confrères de Sud-Presse ont dévoilé mercredi un mail polémique envoyé par le journaliste depuis son adresse professionnelle. Il y écrit à ses amis du Centre d'action laïque (CAL), dont il est membre, qu'il dispose d'un extrait vidéo où Louis Michel parle des réfugiés. « N'hésitons pas ! Viralisons avec un texte bien senti et court [...] genre : "Qui a le droit de faire ça ?" dit Louis Michel en 2009 ! "Theo et Moi", répond son fils en 2018 ! »

Meurtri par sa suspension et ému par les messages de soutien (une pétition en sa faveur a déjà récolté près de 2.000 signatures), Eddy Caekelberghs s'exprime dans *Le Soir* via son avocate. Il dénonce une violation de l'article 124 de la loi du 13 juin 2005 sur le secret des communications électroniques. Loi qui interdit à tout tiers de prendre intentionnellement connaissance d'un message qui ne lui est pas destiné et ensuite de l'utiliser ou d'en révéler le contenu. « C'est une infraction à une règle stricte tout comme une atteinte à un principe démocratique, insiste Carine Dautrelepont, Il est étonnant que cela n'ait pas été pris en considération comme élément central de cette affaire. »

L'avocate précise que le fait que le mail ait été envoyé depuis une

adresse professionnelle n'a pas d'importance. « *Le secret des communications s'applique autant aux mails privés que professionnels. La loi ne fait pas de distinction. De plus, à la RTBF, il n'y a pas d'interdiction formelle d'envoyer des mails privés via son adresse professionnelle. Ce n'est pas un élément essentiel, même si d'aucuns tentent d'en tirer profit. Le fait que le directeur de l'info ait fait usage d'un courrier frauduleusement obtenu et ait suspendu le journaliste en raison du contenu du mail, tout en commentant publiquement le contenu du courriel privé, est plus grave. Il reproche à Eddy Caekelberghs d'avoir émis une opinion personnelle partisane dans le cadre d'un échange de correspondance privé. Si l'on suit cette thèse, on devrait conclure que la RTBF interdit, hors antenne, toute forme d'expression et d'opinion personnelle. Et qu'en sus, la violation du secret des communications est sans importance...* »

Le fait qu'une telle réaction provienne de personnes travaillant dans un organisme public inquiète particulièrement Carine Dautrelepont et son client : « *Cela fait penser à des époques sombres de l'histoire. Nous sommes très troublés qu'à la RTBF, la prise de connaissance d'un mail privé soit utilisée pour sanctionner un journaliste sur la base du code de déontologie, au motif que la personne aurait porté atteinte à l'image de l'organisme car elle se serait engagée de manière partisane. Alors que dans ce cas précis,*

M. Caekelberghs ne s'est exprimé qu'au près de ses trois amis. A aucun moment, il n'a violé le code qui vise l'hypothèse où le journaliste s'exprime publiquement et de manière partisane dans un débat d'actualité. Ses propos n'ont été rendus publics qu'uniquement et du fait d'une série de réactions en chaîne de tiers dont Sud-Presse et la direction info de la RTBF. »

Par sa démarche, Eddy Caekelberghs espère pouvoir laver son honneur. « *Il se sent atteint dans sa dignité et estime qu'un préjudice a été porté à sa légitimité professionnelle.* » Il attend un sursaut raisonnable de la RTBF.

Lors d'une réunion organisée vendre-

di après-midi, le conseil d'administration a décidé de lancer une grande réflexion interne autour de ce que représente la fonction de journaliste aujourd'hui au sein du service public, ses droits et ses devoirs.

L'avenir d'Eddy Caekelberghs restait flou à l'heure d'écrire ces lignes. Certains disent qu'il ne pourra jamais retrouver le micro pour aborder des débats d'actualité et qu'il devra se contenter d'émission littéraire comme « Majuscules » qu'il présentera bien ce dimanche sur La Première. D'autres pensent que le soutien des journalistes en interne pourrait faire pencher la balance en faveur de son retour sur La Première. ■

MAXIME BIEMÉ

VIVACITÉ

Nouvelle formule pour « C'est vous qui le dites »

Ce vendredi, le conseil d'administration de la RTBF s'est réuni pour discuter du cas d'Eddy Caekelberghs mais le premier point à l'ordre du jour, c'était Benjamin Maréchal. Pour rappel, l'animateur s'est retrouvé au centre d'une polémique après une émission sur le viol. Il avait ensuite annoncé son départ et avait été remplacé par Cyril Detaeys sur l'antenne de VivaCité.

Jean-Paul Philippot, l'administrateur général de la RTBF, a présenté une note aux membres du CA détaillant l'évolution de l'émission. Selon nos informations, « C'est vous qui le dites » ne dépendra pas de la direction de l'information mais un journaliste fixe s'occupera au quotidien du volet éditorial de l'émission. À savoir, choisir les sujets et les « accroches » pour stimuler les interventions des auditeurs et téléspectateurs. D'autres journalistes de la RTBF interviendront en tant que chroniqueurs pour aider à décortiquer et expliquer l'actualité. Ceux qui participent le feront sur base volontaire. Un retour de Benjamin Maréchal à la présentation n'est pas à l'ordre du jour. Il n'est plus certain qu'une nouvelle émission remplace « C'est vous qui le dites » en septembre, contrairement à ce qui avait été annoncé le jour du départ de Maréchal.